Dossier LPL

Demande de logement public locatif
Un extrait de l'acte de naissance (n°12)
Une fiche familiale pour les demandeurs mariés ;
Un certificat de résidence ou tout autre document administratif justifiant de la résidence (contrat de location, facture électricité);
Un relevé des émoluments ou toute attestation de revenus ou de non revenus ;
Un certificat négatif du demandeur et de son conjoint délivré par la conservation foncière du lieu de résidence
Une déclaration sur l'honneur par laquelle le postulant déclare avoir pris connaissance des conditions d'attribution des logements susvisées, être en conformité avec celles-ci et n'avoir pas postulé à l'attribution d'un logement public locatif dans une autre daïra

